QUESTIONS FREQUENTES
AMBASSADEURS METIERS
PROFESSIONNELS OU ETUDIANTS

Combien de temps dure une intervention ?
Tout dépend du type d'intervention. L'intervention en classe est calée sur les horaires de cours (maximum 45 minutes). Lors des forums ou salons, les durées sont variables. Il faut également prévoir un temps de préparation de votre intervention.

Dois-je accepter toutes les sollicitations ?
Non, les rencontres doivent être conciliables avec les contraintes de votre agenda professionnel et/ou personnel. Il faut prendre le temps d'échanger avec les personnes qui souhaitent vous mobiliser afin de trouver le créneau qui vous convienne.

Dois-je réaliser un nombre précis d'interventions ?
Vous êtes volontaire et bénévole, le nombre d'interventions ne vous est pas imposé. Cependant, si votre entreprise a signé la convention de mécénat de compétences avec la Région Hauts-de-France, celle-ci s'engage à respecter le nombre d'interventions convenues.

Peut-on me solliciter pour une visite de mon entreprise ?
Oui, si vous avez indiqué proposer ce type d'intervention dans votre formulaire d'inscription. Vous pouvez faire visiter votre entreprise si le règlement intérieur vous y autorise, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité appliquées à votre entreprise.

Les jeunes préparent-ils l'intervention avant ?
Oui, les équipes éducatives effectuent un travail de préparation avec les jeunes concernés, en amont de votre intervention.

Suis-je seul devant les élèves pendant une intervention ?
Non, votre intervention se réalise dans le cadre scolaire et avec l'accompagnement de l'équipe éducative.

Dois-je uniquement intervenir dans le périmètre de mon lieu d'activité ?
Lors de votre inscription, vous déterminez la zone géographique sur laquelle vous souhaitez intervenir, mais à tout moment, vous pouvez décider de l'étendre ou de la restreindre. Il faut dans ce cas vous rapprocher de votre référent territorial Proch'Orientation.

Retrouvez toutes les ressources de Proch'Orientation en ligne